

VACCIN RABIQUE PASTEUR Poudre et solvant pour suspension injectable. Vaccin rabique inactivé.

COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE : Après reconstitution avec 0,5 mL de solvant, 1 flacon contient : virus de la rage^a, souche WISTAR Rabies PM/WI38 1503-3M (inactivé) : 3,25 UI^b. (a) Produit sur cellules VERO. (b) Quantité mesurée selon le test ELISA par rapport à l'étalon international. Excipient à effet notoire : Phénylalanine : 4,1 µg. **Excipients** : **Poudre*** : Maltose. Solution d'albumine humaine à 20 %. Milieu de base de Eagle : mélange de sels minéraux (dont le potassium), de vitamines, de dextrose et d'acides aminés (dont la L-Phénylalanine). Acide chlorhydrique et hydroxyde de sodium pour ajustement du pH. Eau ppi. *Composition de la poudre avant l'étape de lyophilisation. **Solvant** : chlorure de sodium, eau ppi. **FORME PHARMACEUTIQUE** : Poudre et solvant pour suspension injectable. Avant reconstitution, la poudre est de couleur blanche uniforme. Le solvant est une solution claire et incolore. VACCIN RABIQUE PASTEUR peut contenir des traces de polymyxine B, streptomycine et néomycine, utilisées lors du procédé de fabrication (voir rubrique 4.3). **DONNEES CLINIQUES** : **Indications thérapeutiques** : VACCIN RABIQUE PASTEUR est indiqué pour la prophylaxie pré-exposition et post-exposition au virus de la rage pour tous les groupes d'âge (voir les rubriques « Posologie et mode d'administration » et « Propriétés pharmacodynamiques »). VACCIN RABIQUE PASTEUR doit être utilisé sur la base des recommandations officielles. **Posologie et mode d'administration** : **Posologie** : La dose recommandée est de 0,5 mL de vaccin reconstitué par voie intramusculaire (IM) (pré-exposition ou post-exposition) ou de 0,1 mL de vaccin reconstitué par voie intradermique (ID) (post-exposition seulement). **Prophylaxie pré-exposition** : La primovaccination pré-exposition consiste en trois doses de VACCIN RABIQUE PASTEUR de 0,5 mL administrées par voie intramusculaire aux jours (J) J0, J7, J28. La dose prévue à J28 pourra éventuellement être administrée à J21. Les rappels seront fonction du niveau de risque d'exposition et des contrôles sérologiques, permettant de détecter la présence d'anticorps neutralisants antirabiques (≥ 0,5 UI / mL). Une dose de rappel consiste en une dose de 0,5 mL administrée par voie intramusculaire. VACCIN RABIQUE PASTEUR peut être administré comme injection de rappel après primo-vaccination avec un vaccin rabique de culture cellulaire (vaccin rabique préparé sur cellules VERO ou préparé sur cellules diploïdes humaines (HDCV)). **Prophylaxie post-exposition** : La prophylaxie post-exposition doit être initiée le plus tôt possible après une exposition suspectée à la rage. Dans tous les cas, un traitement approprié de la plaie (lavage soigneux de toutes les morsures et griffures avec du savon ou du détergent et des quantités abondantes d'eau et/ou d'agents virucides) doit être effectué immédiatement ou dès que possible après exposition. Il doit être mis en œuvre avant l'administration du vaccin ou des immunoglobulines rabiques lorsqu'elles sont indiquées. **Tableau 1 : Guide OMS de la prophylaxie post-exposition en fonction de la sévérité de l'exposition (à adapter selon les recommandations officielles locales)**

Catégorie d'exposition	Type d'exposition à un animal domestique ou sauvage, suspecté ou confirmé enragé ou non disponible pour le test	Prophylaxie post-exposition recommandée
I	Contact ou alimentation de l'animal Léchage sur peau intacte (pas d'exposition)	Aucune si une anamnèse peut être obtenue ^(a) .
II	Peau découverte mordillée Griffures bénignes ou excoriations, sans saignement (exposition)	Administer le vaccin rabique immédiatement. Arrêter le traitement si l'animal est en bonne santé à l'issue de la période d'observation de 10 jours ^(b) ou si la recherche de la rage par les techniques de laboratoire appropriées est négative. Traiter comme une catégorie III en cas d'exposition aux chauves-souris.
III	Morsure(s) ^(c) ou griffure(s) ayant traversé la peau, léchage sur peau érodée ou contamination des muqueuses par la salive (léchage), exposition aux chauves-souris (exposition sévère)	Administer le vaccin rabique immédiatement, et les immunoglobulines rabiques, de préférence dès que possible après le début de la prophylaxie post-exposition. Les immunoglobulines rabiques peuvent être injectées jusqu'à 7 jours après l'administration de la première dose de vaccin. Arrêter le traitement si l'animal est en bonne santé à l'issue de la période d'observation de 10 jours ^(b) ou si la recherche de la rage par les techniques de laboratoire appropriées est négative.

^(a) S'il s'agit d'un chien ou d'un chat apparemment en bonne santé vivant dans une zone à risque faible et placé sous observation vétérinaire, le traitement peut être différé. ^(b) Cette durée d'observation ne s'applique qu'aux chats et aux chiens. À l'exception des espèces en voie de disparition ou menacées, les animaux domestiques et les animaux sauvages présumés enragés seront euthanasiés et leurs tissus examinés pour détecter la présence du virus de la rage par les techniques de laboratoire appropriées. ^(c) Les morsures, en particulier celles de la tête, du cou, du visage, des mains et des organes génitaux sont des expositions de catégorie III en raison de la forte innervation de ces zones.

Prophylaxie post-exposition des sujets non-immunisés : Les sujets non-immunisés peuvent être vaccinés selon l'un des schémas de vaccination par voie intramusculaire (IM) ou par voie intradermique (ID) présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Prophylaxie post-exposition des sujets non-immunisés

	J0	J3	J7	J14	J21	J28
Voie intramusculaire (0,5 mL par dose)						
Protocole Essen IM Voie IM – 0,5 mL / dose	1 dose	1 dose	1 dose	1 dose		1 dose
Protocole Zagreb IM Voie IM – 0,5 mL / dose	2 doses ^(a)	-	1 dose	-	1 dose	-
Voie intradermique^(d) (0,1 mL par dose)						
Nouveau schéma ID de la Croix-Rouge thaïlandaise (TRC) Voie ID - 0,1 mL / dose	2 doses ^(b)	2 doses ^(b)	2 doses ^(b)	-	-	2 doses ^(b)
Schéma ID Institut Pasteur du Cambodge (IPC) Voie ID - 0,1 mL / dose	2 doses ^(b)	2 doses ^(b)	2 doses ^(b)	-	-	-
Schéma ID 4 sites 1 semaine Voie ID - 0,1 mL / dose	4 doses ^(c)	4 doses ^(c)	4 doses ^(c)	-	-	-

^(a) une injection IM dans la région antéro-latérale de chaque cuisse (chez les nourrissons et les jeunes enfants) ou dans chaque deltoïde (chez les enfants plus âgés et les adultes). ^(b) à injecter en 2 sites distincts, si possible contralatéraux. ^(c) à injecter en 4 sites distincts. ^(d) voir rubrique « Propriétés pharmacodynamiques »

Quel que soit le protocole utilisé, la vaccination ne doit pas être interrompue sauf si l'animal est déclaré indemne de rage. Des immunoglobulines rabiques doivent être administrées en association avec le vaccin, en cas d'exposition de catégorie III (Classification OMS, voir tableau 1). Si possible, chaque dose de vaccin doit être administrée dans une région du corps éloignée des sites d'administration des immunoglobulines.

Prophylaxie post-exposition des sujets déjà immunisés : Conformément aux recommandations officielles, ceci s'applique aux sujets ayant déjà reçu une prophylaxie pré-exposition, une prophylaxie post-exposition ou ayant arrêté la prophylaxie post-exposition après avoir reçu au moins deux doses de vaccin préparé sur culture cellulaire. Les sujets déjà immunisés doivent recevoir 1 dose de vaccin (0,5 mL par voie intramusculaire ou 0,1 mL par voie intradermique) à J0 et 1 dose à J3. Alternativement, 4 injections intradermiques de 0,1 mL peuvent être administrées en 4 sites distincts à J0. Les immunoglobulines rabiques ne sont pas indiquées dans ce cas.

Sujets immunodéprimés : • **Prophylaxie pré-exposition** : Un contrôle sérologique des anticorps neutralisants doit être réalisé 2 à 4 semaines après la vaccination afin d'évaluer la nécessité d'une éventuelle dose supplémentaire de vaccin. • **Prophylaxie post-exposition** : Un schéma vaccinal complet doit être administré en post-exposition. Des immunoglobulines rabiques doivent être administrées en association avec le vaccin devant toute exposition de catégorie II et III (voir tableau 1). • **Population pédiatrique** : Un enfant doit recevoir la même dose qu'un adulte c'est-à-dire 0,5 mL par voie intramusculaire (en prophylaxie pré-exposition ou post-exposition) ou 0,1 mL par voie intradermique (en prophylaxie post-exposition seulement). • **Mode d'administration** : En prophylaxie pré-exposition, le vaccin doit être administré en IM seulement, tandis qu'en prophylaxie post-exposition, le vaccin peut être administré en IM ou par voie en ID. • **Voie intramusculaire (IM)** : Le vaccin est administré dans la région antéro-latérale du muscle de la cuisse chez les nourrissons et les jeunes enfants ou dans le deltoïde chez les enfants plus âgés et les adultes. • **Voie intradermique (ID)** : Le vaccin est administré de préférence dans le haut du bras ou l'avant-bras. Ne pas injecter dans la région fessière. Ne pas injecter par voie intravasculaire.

Précautions à prendre avant la manipulation ou l'administration du médicament : Pour les instructions concernant la reconstitution du médicament avant administration, voir la rubrique « Précautions particulières d'élimination et de manipulation ».

Contre-indications : • **Prophylaxie pré-exposition** : Hypersensibilité à la (aux) substance(s) active(s) ou à l'un des excipients mentionnés à la rubrique « Liste des excipients », à la polymyxine B, à la streptomycine, à la néomycine ou à un antibiotique de la même classe, à une précédente administration ou à un vaccin contenant les mêmes composants. La vaccination doit être différée en cas de maladies fébriles ou aiguës. • **Prophylaxie post-exposition** : En raison de l'évolution toujours fatale de l'infection rabique déclarée, la vaccination de post-exposition ne connaît aucune contre-indication.

Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi : • **Traçabilité** : Afin d'améliorer la traçabilité des médicaments biologiques, le nom et le numéro de lot du produit administré doivent être clairement enregistrés. • **Mises en garde** : Comme tous les vaccins, VACCIN RABIQUE PASTEUR peut ne pas protéger 100 % des personnes vaccinées. A utiliser avec prudence chez les personnes présentant une allergie connue à la polymyxine B, à la streptomycine, à la néomycine (présentes à l'état de traces dans le vaccin) ou à un antibiotique de la même classe. • **Précautions d'emploi** : Les recommandations relatives au schéma d'injection doivent être scrupuleusement suivies. Le recours à des contrôles sérologiques (afin d'évaluer la séroconversion des sujets) doit être évalué conformément aux recommandations officielles. Lorsque le vaccin est administré à des sujets présentant une immunodéficience connue, due à une maladie suppressive ou à un traitement immunosuppresseur concomitant (dont corticoïdes), un contrôle sérologique doit être réalisé 2 à 4 semaines après la vaccination pour s'assurer qu'une réponse immunitaire indicatrice de protection a été induite.

Dans le cas d'une vaccination post-exposition, un schéma de vaccination complet doit être administré. Des immunoglobulines rabiques doivent également être administrées en association avec le vaccin devant toute exposition de catégorie II et III (voir rubrique « Posologie et Mode d'administration »). Ne pas injecter par voie intravasculaire : s'assurer que l'aiguille ne pénètre pas dans un vaisseau sanguin. Comme pour tout vaccin injectable, un traitement médical approprié doit être disponible immédiatement et une surveillance doit être effectuée dans le cas d'une réaction anaphylactique rare survenant après l'administration du vaccin, en particulier en cas de post-exposition chez les sujets ayant une hypersensibilité connue à la polymyxine B, à la streptomycine, à la néomycine ou à un antibiotique de la même classe. Comme tout vaccin injectable, VACCIN RABIQUE PASTEUR doit être administré avec précaution en cas de thrombocytopénie ou de troubles de la coagulation car l'injection intramusculaire peut entraîner un saignement chez ces sujets. En raison du bénéfice élevé de la vaccination chez ces nourrissons, l'administration ne doit pas être suspendue ou reportée. Des réactions liées à l'anxiété, notamment des réactions vasovagales (syncope), une hyperventilation ou des réactions liées au stress peuvent survenir après toute vaccination, voire même avant, comme réaction psychogène à l'injection avec une aiguille. Ceci peut s'accompagner de plusieurs signes neurologiques comme un trouble transitoire de la vision et des paresthésies. Il est important que des mesures soient mises en place afin d'éviter toute blessure en cas d'évanouissement. **Seringues préremplies sans aiguilles attachées** : Les tip-caps (protège-embouts) des seringues préremplies sans aiguilles attachées contiennent un dérivé naturel de latex qui pourrait provoquer des réactions allergiques sévères chez les personnes sensibles au latex. **VACCIN RABIQUE PASTEUR contient de la phénylalanine, du potassium et du sodium.** VACCIN RABIQUE PASTEUR contient 4,1 µg de phénylalanine par dose de 0,5 mL équivalent à 0,068 µg/kg chez une personne de 60 kg. La phénylalanine peut être dangereuse pour les personnes atteintes de phénylcétonurie (PCU), une maladie génétique rare caractérisée par un défaut d'élimination de la phénylalanine et son accumulation dans le corps. VACCIN RABIQUE PASTEUR contient moins de 1 mmol (39 mg) de potassium et moins de 1 mmol (23 mg) de sodium par dose, c'est-à-dire qu'il est considéré comme essentiellement « sans potassium » et « sans sodium ». **Population pédiatrique** : Le risque potentiel d'apnée avec nécessité de surveillance respiratoire pendant 48-72 h doit être soigneusement pris en compte lors de l'administration des doses de primovaccination chez les grands prématurés (nés à 28 semaines de grossesse ou moins) et particulièrement chez ceux ayant des antécédents d'immaturité respiratoire. **Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions** : Les traitements immunosuppresseurs, incluant la corticothérapie au long cours par voie systémique, peuvent interférer avec la production d'anticorps et entraîner l'échec de la vaccination. Il est donc recommandé de réaliser un contrôle sérologique 2 à 4 semaines après la vaccination (voir rubrique « Posologie et mode d'administration »). VACCIN RABIQUE PASTEUR peut être associé au cours de la même séance de vaccination avec un vaccin typhoïdique polysidique Vi en utilisant deux sites d'injection différents. Les immunoglobulines rabiques ou tout autre produit et le vaccin rabique ne doivent jamais être associés dans la même seringue ou administrés au même site (voir rubrique « Incompatibilités »). Etant donné que les immunoglobulines rabiques interfèrent avec le développement de la réponse immunitaire au vaccin rabique, les recommandations d'administration des immunoglobulines rabiques doivent être strictement suivies. **Fertilité, grossesse et allaitement** : **Grossesse** : Les données de l'utilisation de VACCIN RABIQUE PASTEUR chez la femme enceinte sont limitées. Aucune étude de toxicité chez l'animal sur la reproduction et le développement n'a été réalisée avec ce vaccin. **Prophylaxie pré-exposition** : En raison de la gravité de la maladie, le vaccin ne doit être administré pendant la grossesse qu'en cas de réel besoin et après l'évaluation du rapport bénéfice-risque, conformément au schéma habituel de vaccination. **Prophylaxie post-exposition** : En raison de la gravité de la maladie, le vaccin peut être administré pendant la grossesse. **Allaitement** : L'excrétion de VACCIN RABIQUE PASTEUR dans le lait maternel n'est pas connue. Aucun risque n'a été identifié et n'est anticipé pour les nourrissons allaités. VACCIN RABIQUE PASTEUR peut être administré chez la femme qui allaite après l'évaluation du rapport bénéfice-risque. **Fertilité** : VACCIN RABIQUE PASTEUR n'a pas été évalué dans des études de fertilité. **Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines** : Des vertiges ont été fréquemment rapportés après vaccination (voir rubrique « Effets Indésirables »). Ceci peut affecter temporairement l'aptitude à conduire un véhicule ou à utiliser des machines. **Effets indésirables** : Plus de 13 000 sujets, incluant environ 1000 enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans, ont reçu au moins une dose de VACCIN RABIQUE PASTEUR, dans le cadre d'études cliniques. Les effets indésirables étaient généralement d'intensité modérée et sont survenus dans les 3 jours suivant la vaccination. La plupart des effets se sont spontanément résolus dans les 1 à 3 jours suivant leur apparition. Les effets indésirables les plus fréquents, dans tous les groupes d'âges (sauf les nourrissons / jeunes enfants âgés de moins de 24 mois) étaient céphalées, malaise, et myalgies et douleur au site d'injection. Les réactions au site d'injection (douleur, érythème et gonflement) étaient plus fréquentes après une injection ID par rapport à une injection IM. La douleur était la réaction au point d'injection la plus fréquente pour les deux voies d'administration. **Liste tabulée des effets indésirables** : Les effets indésirables listés ci-dessous sont ceux issus d'études cliniques et de la surveillance après mise sur le marché à travers le monde. Dans chaque classe de système d'organes, les événements indésirables sont classés par fréquence selon la convention suivante : • très fréquent (≥ 1/10) ; • fréquent (≥ 1/100 et < 1/10) ; • peu fréquent (≥ 1/1 000 et < 1/100) ; rare (≥ 1/10 000 et < 1/1 000) ; • très rare (< 1/10 000) ; • Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles).

Effets indésirables	Adultes ≥ 18 ans	Population pédiatrique moins de 18 ans
	Fréquence	Fréquence

Effets indésirables	Adultes ≥ 18 ans	Population pédiatrique moins de 18 ans
	Fréquence	Fréquence
Affections hématologiques et du système lymphatique		
Lymphadénopathies	Fréquent	Fréquent
Affections du système immunitaire		
Réactions allergiques (ex. rash, urticaire, prurit)	Peu fréquent	Peu fréquent
Réactions anaphylactiques et angioœdème	Indéterminée	Indéterminée
Troubles du métabolisme et de la nutrition		
Diminution d'appétit	Peu fréquent	Fréquent
Affections du système nerveux		
Céphalées	Très fréquent	Très fréquent
Etourdissement / Vertiges	Peu fréquent	-
Irritabilité (chez les nourrissons / jeunes enfants)	-	Très fréquent
Somnolence (chez les nourrissons / jeunes enfants)	-	Très fréquent
Insomnie (chez les nourrissons / jeunes enfants)	-	Fréquent
Affections de l'oreille et du labyrinthe		
Perte d'audition soudaine pouvant persister	Indéterminée	Indéterminée
Affections respiratoires, thoraciques et médiastinales		
Dyspnée	Rare	-
Affections gastro-intestinales		
Nausées	Peu fréquent	-
Douleurs abdominales	Peu fréquent	Peu fréquent
Diarrhées	Peu fréquent	-
Vomissements	-	Peu fréquent
Affections musculo-squelettiques et du tissu conjonctif		
Myalgies	Très fréquent	Très fréquent
Arthralgie	Peu fréquent	-
Troubles généraux et anomalies au site d'administration		
Douleur au site d'injection (voie IM)	Très fréquent	Très fréquent
Douleur au site d'injection (voie ID)	Très fréquent	Très fréquent
Erythème au site d'injection (voie IM)	Fréquent	Fréquent
Erythème au site d'injection (voie ID)	Très fréquent	Très fréquent
Prurit au site d'injection (voie IM)	Fréquent	-
Prurit au site d'injection (voie ID)	Fréquent	Peu fréquent
Gonflement au site d'injection (voie IM)	Fréquent	Fréquent
Gonflement au site d'injection (voie ID)	Fréquent	Très fréquent
Induration au site d'injection (voie IM)	Fréquent	-
Hématome au point d'injection (voie ID)	Peu fréquent	-
Malaise	Très fréquent	Très fréquent
Syndrome pseudo-grippal	Fréquent	-
Fièvre	Fréquent	Fréquent
Asthénie	Peu fréquent	-
Frissons	Peu fréquent	Peu fréquent
Pleurs inconsolables (chez les nourrissons / jeunes enfants)	-	Très fréquent

Déclaration des effets indésirables suspectés : La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance – Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>. **Surdosage :** Aucun cas de surdosage n'a été rapporté au cours des études cliniques. **PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES :** **Propriétés pharmacodynamiques :** **Classe pharmacothérapeutique :** **Vaccins rabiques, code ATC : J07B G01. Mécanisme d'action :** La protection après la vaccination est assurée par l'induction d'anticorps neutralisants antirabiques. Des études cliniques ont été menées pour évaluer l'immunogénicité du vaccin en prophylaxie pré-exposition et post-exposition. Un taux d'anticorps neutralisants antirabiques $\geq 0,5$ UI/mL est considéré comme protecteur par l'OMS. **Prophylaxie pré-exposition :** Lors des essais cliniques évaluant un schéma vaccinal en 3 doses (J0, J7, J28 (ou J21)) chez l'adulte et l'enfant, une réponse immunitaire adéquate a été obtenue chez tous les sujets avec des titres d'anticorps neutralisants sériques $\geq 0,5$ UI / mL à J14 après la fin de la primovaccination. Un suivi de dix ans chez 49 patients ayant reçu un schéma à 3 doses (J0, J7 et J28) suivi d'une dose de rappel à 1 an a montré la persistance de la réponse immunitaire avec des titres d'anticorps neutralisants maintenus jusqu'à 10 ans chez 96,9 % des sujets vaccinés. **Prophylaxie post-exposition :** Dans les essais cliniques évaluant le régime Essen à 5 doses intramusculaires (J0, J3, J7, J14 et J28) et le schéma Zagreb à 4 doses intramusculaires (2

doses à J0, puis 1 dose à J7 et 1 dose à J21) chez les enfants et les adultes, une vaccination par le VACCIN RABIQUE PASTEUR a permis d'obtenir des titres d'anticorps neutralisants $\geq 0,5$ UI/mL chez presque tous les sujets vaccinés à J14 et chez tous les sujets à J28. Au cours d'une étude de phase 3, incluant 600 sujets exposés âgés de 11 mois à 50 ans, deux schémas de prophylaxie post-exposition (PPE) par voie intradermique ont été testés : un schéma en 4 sites sur 1 semaine (4 doses à J0, 4 doses à J3 et 4 doses à J7) avec et sans immunoglobulines rabiques d'origine équine (IgRE) à J0, et le nouveau schéma de la Croix-Rouge thaïlandaise (2 doses à J0, 2 doses à J3, 2 doses à J7 et 2 doses à J28) avec des immunoglobulines rabiques d'origine équine (IgRE) à J0. Le schéma Institut Pasteur du Cambodge (IPC) (2 doses à J0, J3 et J7) a également été intégré au schéma de la Croix-Rouge thaïlandaise jusqu'à J28. Presque tous les sujets vaccinés (98,8 %) ont atteint un taux d'anticorps neutralisants antirabiques $\geq 0,5$ UI/mL à J14. Une comparaison directe de l'immunogénicité suite à l'utilisation de la voie ID par rapport à l'utilisation de la voie IM n'a pas été faite. Cinq ans plus tard et avant que la PPE simulée ne soit reçue, le niveau protecteur des anticorps neutralisants antirabiques a été maintenu chez plus de 84 % des sujets qui ont reçu un schéma 4 sites 1 semaine avec ou sans IgRE, et chez 64,1 % (IC95 % : 55,1 ; 72,3) des sujets qui ont reçu le nouveau schéma de la Croix-Rouge thaïlandaise avec IgRE. Onze jours après la PPE simulée avec un schéma ID à 4 doses réalisé en une seule visite, tous les sujets vaccinés ont atteint un taux d'anticorps neutralisants antirabiques $\geq 0,5$ UI/mL à J14 (moyenne géométrique des titres d'anticorps (MGTs) entre 138 et 193 UI / mL). L'administration d'immunoglobuline rabique humaine (IgRH) ou d'immunoglobuline rabique équine (IgRE), en même temps que le vaccin rabique peut provoquer une légère baisse du titre moyen d'anticorps neutralisants, en raison d'interférences immunitaires. L'efficacité du VACCIN RABIQUE PASTEUR a été évaluée chez 44 sujets adultes mordus par des animaux enragés dans un essai clinique de phase 4. Les sujets ont reçu le vaccin selon le schéma Essen à 5 doses (J0, J3, J7, J14 et J28 par voie IM) et les immunoglobulines, le cas échéant. Tous les sujets étaient vivants 3 ans après la prophylaxie post-exposition. **Population pédiatrique** : Il n'existe pas de différence cliniquement significative en terme d'immunogénicité du vaccin chez la population pédiatrique par rapport aux adultes. **Propriétés pharmacocinétiques** : Aucune étude pharmacocinétique n'a été réalisée. **Données de sécurité préclinique** : Les données chez l'animal, comprenant les études à dose unique et les études à doses répétées, n'ont pas révélé de résultats inattendus ni de toxicité pour les organes cibles. Aucune étude de toxicité chez l'animal sur la reproduction et le développement n'a été réalisée avec ce vaccin.. **DONNEES PHARMACEUTIQUES : Incompatibilités** : Les immunoglobulines rabiques ou tout autre produit et le vaccin rabique ne doivent jamais être associés dans la même seringue ou administrés au même site. **Durée de conservation** : Après première ouverture / reconstitution : Pour la voie intramusculaire : le produit doit être utilisé immédiatement. Pour la voie intradermique : la stabilité physico-chimique après reconstitution a été démontrée pendant 6 heures à 25 °C à l'abri de la lumière. D'un point de vue microbiologique, le produit doit être utilisé immédiatement. En cas d'utilisation non immédiate, les durées et conditions de conservation et d'utilisation (voir la rubrique 6.6) relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. **Précautions particulières de conservation** : A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C). Ne pas congeler. A conserver dans l'emballage extérieur d'origine à l'abri de la lumière. Pour les conditions de conservation du médicament après reconstitution, voir la rubrique « Durée de conservation » **Précautions particulières d'élimination et de manipulation** : Instructions de manipulation : Pour reconstituer le vaccin : • Retirer la capsule du flacon de poudre lyophilisée. • Visser la tige du piston à la seringue, s'il est fourni séparément. • Pour la seringue sans aiguille : fixer l'aiguille de reconstitution à la seringue • Injecter le solvant dans le flacon de poudre lyophilisée. • Agiter doucement le flacon jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène de la poudre. • Le vaccin reconstitué se présente sous la forme d'un liquide limpide, homogène et exempt de particules. • Pour la seringue avec aiguille attachée : - Retirer et jeter la seringue utilisée pour la reconstitution du vaccin – Utiliser une nouvelle seringue avec une nouvelle aiguille pour prélever le vaccin reconstitué. • Pour la seringue sans aiguille : - prélever la suspension à l'aide d'une seringue. • Remplacer l'aiguille utilisée pour prélever le vaccin par une nouvelle aiguille pour injection intramusculaire ou intradermique. • La longueur de l'aiguille utilisée pour l'administration du vaccin doit être adaptée au patient. Si le VACCIN RABIQUE PASTEUR est administré par voie intramusculaire, après reconstitution, le vaccin doit être utilisé immédiatement. Si le VACCIN RABIQUE PASTEUR est administré par voie intradermique, le vaccin peut être utilisé jusqu'à 6 heures après reconstitution à condition qu'il soit maintenu à une température ne dépassant pas 25 °C et à l'abri de la lumière. Après reconstitution, en utilisant une technique aseptique, une dose de vaccin doit être prélevée du flacon. Le reste peut être utilisé pour un autre patient. Avant chaque prélèvement, agiter doucement le flacon jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène. Une nouvelle aiguille stérile et une nouvelle seringue stérile doivent être utilisées pour prélever et administrer chaque dose de vaccin à chaque patient afin d'éviter une infection croisée. Le vaccin reconstitué non utilisé doit être jeté après 6 heures. Tout médicament non utilisé ou déchet doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. **CIP 34009 330 488 7 7**: Poudre en flacon (verre de Type I) muni d'un bouchon (chlorobutyle) et d'une capsule + 0,5 mL solvant en seringue préremplie (verre de Type I) munie d'un bouchon piston (chlorobutyle ou bromobutyle) - Boîte de 1. **Liste I**. Non Remb. Séc.Soc. Agréé.Coll. **SANOFI PASTEUR EUROPE** – 14 Espace Henry Vallée – 69007 Lyon. 05.23B

Sanofi Pasteur Europe vous informe que les visiteurs médicaux présentant ses produits se sont engagés à :

- respecter la charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments et le référentiel de certification, notamment l'interdiction de remise de cadeaux et d'échantillons ainsi que les règles d'hospitalité dans le cadre des relations avec les professionnels de santé définies dans le Code de la Santé Publique et la charte.

- connaître et respecter les règles d'organisation des rencontres édictées par le professionnel de santé (horaires, durée, fréquence, lieu) ainsi que les conditions d'accès et de circulation au sein des différents lieux d'exercice où elles se déroulent.
- présenter au professionnel de santé, à sa demande, les règles de déontologie portées par la charte et la certification et à répondre à ses questions

Pour plus d'informations en matière d'information promotionnelle et sur les règles de déontologie appliquées, vous pouvez consulter le site <https://www.sanofipasteureurope.com> ou contacter l'un des numéros suivants :

- Métropole : 0 800 39 40 00 (services & appels gratuits)
- DOM TOM : 0 800 626 626 (services & appels gratuits)
- Appel depuis l'étranger : +33 1 57 63 23 23

Ces numéros sont également mis à votre disposition pour tout commentaire sur la qualité de la visite médicale ; tout signalement relatif à un défaut de qualité sur l'un de nos produits ou à de la pharmacovigilance ; ou toute demande d'information médicale.

Les informations vous concernant (vos « Données Personnelles »), c'est-à-dire les données que vous nous fournissez et les données issues des bases de données professionnelles de tiers pour lesquelles Sanofi dispose de licences d'utilisation sont traitées sous le contrôle de Sanofi Pasteur Europe - 14 Espace Henry Vallée - 69007 Lyon (« Sanofi ») afin de vous adresser des informations sur l'environnement médical, sur nos services et produits. Vos Données Personnelles peuvent également être utilisées, une fois anonymisées, à des fins statistiques.

Ces traitements s'effectuent sur la base :

- de l'intérêt légitime de Sanofi à vous proposer ses services et/ou produits.
- des obligations légales applicables aux activités de Sanofi et/ou à des fins probatoires dans des buts réglementaires notamment pour ce qui concerne l'envoi d'informations médicales ;

Vos Données Personnelles peuvent être communiquées aux sociétés du groupe Sanofi et à des prestataires tiers. En cas de transfert de vos Données Personnelles, y compris en-dehors de l'Espace Economique Européen, Sanofi mettra en œuvre toutes les garanties exigées par la loi afin de préserver la sécurité et l'intégrité de vos Données Personnelles.

Sanofi ne conservera vos Données Personnelles que pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-avant, et s'appuie sur différents critères, dont la durée de la relation que nous entretenons avec vous, les obligations légales et réglementaires auxquelles Sanofi est soumise, ce qui est autorisé ou prescrit par le droit applicable, et ce qui est nécessaire à la protection des droits et intérêts de Sanofi.

Vous disposez de plusieurs droits relativement à vos Données Personnelles, dont celui d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de vous opposer au traitement de vos données, dans les cas prévus par la loi.

Vous pouvez exercer vos droits via le site Sanofi.fr dans la rubrique 'Vie Privée et Données personnelles', section 'Comment nous contacter'. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.